

## Convention de partenariat 2023-2024 Dispositif Traverses

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

Musique et Danse en Loire-Atlantique

Adresse : 11 rue Jules Verne – 44 700 ORVAULT

Téléphone : 02 51 84 38 88

Numéro de Siret : 314 549 262 00041 – APE : 9499Z

Directrice : Madame Caroline Thibault-Druelle

Numéro de licences d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-D-2022-004407 / PLATESV-D-2022-004406

Représentée par Madame Caroline Thibault-Druelle, en sa qualité de Directrice,

ET :

**La ville de Pont-Château – Le Carré d'argent**

Place Dominique David – CS 60072 – 44 160 PONT-CHÂTEAU

Téléphone : 02 40 01 61 01

Numéro de Siret : 214 401 291 000 15 - Code NAF : 8411Z

Directrice : Madame Christine Dubeau

Numéro de licence d'entrepreneur de spectacle : PLATESV-R-2020-009889/ PLATESV-R-2020-009891 /

PLATESV-R-2020-009892

Représentée par son Maire, Madame Danielle Cornet

### **PREAMBULE**

Initié en 2015, **Traverses** est un dispositif d'accompagnement à la scène des équipes artistiques professionnelles de Loire-Atlantique, qui vise à soutenir la création, la diffusion et la diversité musicale. **Traverses** accompagne la production, la création et la diffusion de concerts et spectacles musicaux et favorise leur inscription sur le territoire départemental.

Le dispositif **Traverses** fédère en 2023/2024 seize structures partenaires : salles de concert, salles de spectacles, lieux de résidence et collectivités développant une saison culturelle en Loire-Atlantique :

Théâtre Quartier Libre (Ancenis-Saint-Géréon)

Le Nouveau Pavillon (Bouguenais)

Théâtre de Verre (Châteaubriant)

Centre culturel Athanor (Guérande)

Le Carré d'argent (Pont-Château)

Espace culturel Le Grand Lieu (La Chevrolière)

La communauté de communes de Nozay

Espace Cœur en Scène (Rouans)

ONYX Maison des Arts (Saint-Herblain)

La salle Equinoxe (Savenay)

Le Champilambart (Vallet)

Cour et Jardin (Vertou)

La Passerelle (Cordemais)

Théâtre de la Gobinière (Orvault)

Pannonica (Nantes)

Musique et Danse en Loire-Atlantique, agence culturelle départementale

La présente convention vise à définir les engagements et les moyens mis en œuvre conjointement par les structures partenaires dans le cadre du dispositif Traverses pour la saison 2023/2024, qui font l'objet d'un accord entre Musique et Danse en Loire-Atlantique et le Carré d'argent.

Elle porte sur l'accompagnement **à la création et à la diffusion** des projets musicaux suivants, sélectionnés conjointement par les structures partenaires :

- **Näcken** – Spat'sonore & Söta Sälta
- **La forêt millénaire** – Waï Waï
- **Cécile Lacharme**
- **Samir Aouad (en diffusion seulement)**

## ARTICLE 1 / Apport en coproduction - fonds mutualisé d'aide à la création

Un apport en coproduction est versé aux équipes artistiques soutenues dans le cadre de Traverses. A ce titre, un fonds mutualisé d'aide à la création est mis en place.

Chaque structure partenaire s'engage à abonder le fonds mutualisé d'aide à la création à hauteur de 300 € pour l'année 2023. L'apport de Musique et Danse en Loire-Atlantique s'élève à 7 500 €. Le budget total du fonds mutualisé s'élève ainsi à 12 000 € pour l'année 2023.

L'enveloppe globale est répartie entre les équipes artistiques soutenues selon leurs besoins de production respectifs. Pour 2023, les structures partenaires ont décidé d'allouer une enveloppe de :

- 4 500 € à l'équipe de Spat'sonore & Söta Sälta \_ *Näcken*
- 4 500 € à l'équipe de Waï Waï \_ *La forêt millénaire*
- 3 000 € à l'équipe de Cécile Lacharme

## ARTICLE 2 / Préachats

En qualité de scène de territoire, le Carré d'argent s'engage à préacheter une représentation tout public de l'un des projets musicaux soutenus cités en préambule, pour une date de programmation avant le 31 décembre 2024.

A ce titre, le Carré d'argent accueillera le spectacle *Näcken* \_ Spat'Sonore & Söta Sälta, le mercredi 28 février 2024 à 11h, 15h et 17h.

## ARTICLE 3 / Résidences de création

Les structures partenaires étudient les besoins d'accueil en résidence des équipes artistiques, et s'efforcent d'y répondre conjointement.

A ce titre, le Carré d'argent accueillera l'équipe du spectacle

- *Näcken* \_ Spat'Sonore & Söta Sälta en résidence de création, du mardi 20 au vendredi 23 février et du lundi 26 au mardi 27 février 2024

Les structures partenaires s'entendent sur les conditions minimales d'accueil en résidence des équipes artistiques : mise à disposition du plateau équipé + loges avec catering + équipe technique (un régisseur général a minima).

Des prestations supplémentaires peuvent être proposées par les lieux d'accueil, à leur discrétion (repas, hébergements, location de matériel, regard extérieur).

Les résidences sont principalement dédiées à la création du spectacle (son, lumière, mise en scène...). Les éventuelles actions culturelles organisées pendant la résidence à l'initiative du lieu d'accueil (rencontres avec les publics, ateliers...) doivent donner lieu à rémunération et restent à la charge du lieu d'accueil.

Musique et Danse en Loire-Atlantique peut apporter un concours matériel ou financier aux résidences de création, sur sollicitation de l'équipe artistique (mise à disposition de son parc de matériel, location d'instruments...).

Les accueils en résidence font l'objet d'une convention entre le lieu d'accueil et l'équipe artistique, précisant que l'équipe artistique s'engage à rémunérer son personnel artistique et technique durant la période de résidence.

## ARTICLE 4 / Accompagnement à la diffusion et soutien dans les réseaux

Les structures partenaires s'efforceront de faire connaître et de promouvoir les projets sélectionnés dans leurs réseaux respectifs (en particulier, réseau Régions en Scène), de manière à favoriser leur circulation sur le territoire départemental, régional et au-delà.

## ARTICLE 5 / Communication

Les structures partenaires s'engagent à communiquer autour des projets et à mentionner sur tous supports de communication (print, web) que les représentations organisées s'inscrivent dans le cadre du dispositif Traverses. Un logo et une mention commune seront proposés par Musique et Danse en Loire-Atlantique afin d'unifier la communication.

**A/ Apport en coproduction**

L'apport en co-production dans le cadre du fonds mutualisé d'aide à la création sera versé par le Carré d'argent sur présentation d'une facture de Musique et Danse en Loire-Atlantique. Musique et Danse en Loire-Atlantique se chargera de verser les enveloppes de coproduction aux équipes artistiques en 2023. Musique et Danse en Loire-Atlantique est non assujettie à TVA.

**B/ Organisation et financement des représentations**

Musique et Danse en Loire-Atlantique coréalise les représentations tout public organisées par les scènes généralistes en s'engageant financièrement à hauteur de 50% du déficit TTC réalisé. Le calcul du déficit prendra en compte l'ensemble des coûts artistiques et techniques, incluant transports, défraiements, hébergements, location de matériel, embauche d'intermittents et droits d'auteur. Les recettes prises en compte dans le calcul du déficit sont les recettes de billetterie réelles. Ne sont pas pris en compte dans le calcul du déficit les frais de communication du Carré d'argent et ceux de Musique et Danse en Loire-Atlantique, ces derniers restant à la charge de chaque partenaire.

A l'issue des représentations, le Carré d'argent adressera à Musique et Danse en Loire-Atlantique le montant des recettes de billetterie réalisé ainsi que la facture pour l'embauche des intermittents nécessaires à la représentation. Musique et Danse en Loire-Atlantique établira le bilan financier de l'ensemble des coûts liés à la représentation et établira la facturation de la participation financière de chaque partenaire, conformément à une implication financière à hauteur de 50% du déficit.

**Musique et Danse contractualise avec les équipes artistiques pour chacun des concerts** et engage les coûts de location de matériel nécessaires au bon déroulement des spectacles. Les devis devront être établis au nom de Musique et Danse en Loire-Atlantique. Musique et Danse en Loire-Atlantique déclare et règle les droits d'auteur.

**Le Carré d'argent assure l'organisation logistique et technique des représentations**, en lien avec l'équipe artistique : établissement des devis de location de matériel, embauche et rémunération des techniciens intermittents, organisation des catering et repas. **Tous les devis devront être établis au nom de Musique et Danse en Loire-Atlantique.**

Le Carré d'argent adressera à Musique et Danse en Loire-Atlantique la facture liée à l'embauche des intermittents.

**C/ Budget prévisionnel**

S'agissant d'un projet en création, une variation est possible entre le budget prévisionnel et le budget réalisé, liée notamment à des besoins techniques non encore évalués à la date de signature de la présente convention. Un avenant à la convention, présentant le budget réel sera signé par les partenaires de la convention.

<b>BP Näcken - Spat'Sonore &amp; Söta Sälta</b>		
<b>Mercredi 28 février 2024 à 11h, 15h et 17h au Carré d'argent à Pont-Château</b>		
	Dépenses MDLA	Dépenses Partenaire
Coût de cession	3 165,00 €	
Droit d'auteur	411,45 €	
Coûts techniques	750,00 €	
Frais annexes	1 380,00 €	
Sous-total	5 706,45 €	0 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 706,45 €</b>	
<b>Total des recettes de billetterie</b>		<b>1 000 €</b>
<b>Déficit</b>	<b>4 706,45 €</b>	
Accord de partage	50%	50%
<b>Montant dû par chaque partenaire</b>	<b>2 353,23 €</b>	<b>2 353,23 €</b>
<b>Montant à facturer</b>		<b>3 353,23 €</b>

## **ARTICLE 7 / Durée et résiliation**

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature et engage les parties jusqu'au 31 décembre 2024.

L'une ou l'autre des parties a la faculté de dénoncer la convention avant son terme par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 6 mois.

Fait à Orvault, le 16 juin 2023, en 2 exemplaires originaux de 4 pages

Pour Musique et Danse en Loire-Atlantique  
La Directrice, Caroline Thibault-Druelle

Pour le Carré d'argent  
Le Maire, Madame Danielle Cornet